



AERO-CLUB BEDARIEUX – GRAND ORB 2025

Aérodrome de BEDARIEUX – La TOUR sur ORB.
163, Chemin de ST EXUPERY - 34600 BEDARIEUX

Association loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique

Président : Michel JEAY **Vice-Président** : Jean-Luc BREDA

Chef Pilote : Jean-Luc BREDA

Tél : 04 67 95 08 33 ou 06 41 77 62 82 - E-mail : aeroclubbedarieuxgrandorb@gmail.com

Site internet : <https://aeroclubbedarieux.wixsite.com/aeroclub-bedarieux>

Ecole ouverte le week-end et sur rendez-vous avec l'instructeur.

Cotisation Club annuelle (ou membre temporaire 2 mois consécutifs) : 45 €

Participation Frais de fonctionnement Avion et ULM : 85 €

Section ULM : Brevet possible dès 15 ans.

Tarif licence-assurance FFPLUM 83 € par an (gratuit pour les - de 25 ans et la 1ère année pour les femmes).

P92 à 90 €/heure et 100 €/en école avec instructeur.

Motoplaneur LAMBADA à 100€/heure et 110 € avec instructeur / Forfait « cellule » 250€/ an

Instructeur ULM : Jean-Luc BREDA

Renseignements au : 06 09 87 42 69 ou par e-mail : jlbreda@protonmail.com

Formation au brevet ULM Multiaxe (classe 3)

Section AVION : Tarif licence-assurance avion FFA : 92 € par an

Avion CNRA EUROPA à 100 € /h pour pilotes brevetés

Formation à la licence LAPL et/ou PPL AVION :

Formation en vol dispensée à Béziers sur DR 400/120 (convention avec Béziers)

Tarif heure de vol Pilote breveté : 136 €

Tarif heure de vol Elève Pilote et double commande : 151 €

Formation à l'examen théorique du LAPL/PPL : cours collectifs dispensés par l'organisme de formation (DTO) dans les locaux de l'AC BEZIERS CAP d'AGDE..

Conditions à satisfaire pour pouvoir voler :

- Etre membre actif c'est-à-dire avoir payé les cotisations (aéroclub et fédérale) rempli la fiche d'inscription, signé le Règlement intérieur et la charte.
- Fournir le certificat médical ad'hoc :
Pour l'ULM : certificat médical par Médecin généraliste de non contre-indication de moins d'un an à renouveler tous les ans.
Pour l'AVION : certificat médical classe 2 en cours de validité ;

Dr CAYLUS	34290	BASSAN	04 67 36 18 81
-----------	-------	--------	----------------

- Être créancier d'une heure de vol avant tout vol.

Notre association fonctionnant exclusivement sur la base du bénévolat il est expressément demandé à tous nos adhérents une participation active aux divers travaux d'entretien des infrastructures, de nettoyage des aéronefs ainsi que pour la préparation des fêtes estivales .

MàJ.19 nov 24